



Notre directeur general et sa secrétaire fument dans leur bureau et dans l'ascenseur

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 27 juillet 2007

Notre directeur general et sa secrétaire fument dans leur bureau et dans l'ascenseur. Que doit-on faire ?

Réponse :

Vous pouvez indifféremment

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
- Faire appel à notre service de mise en demeure
- Exercer votre droit de retrait
- Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas.